

06 avril 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, crée par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 1 avril 2021, le STATEC a publié les [données actuelles sur la démographie au Luxembourg](#). Ces données révèlent qu'en 2020, la population au Grand-Duché a augmenté de 8.622 personnes (+ 1,4% par rapport à 2019). Cet accroissement, majoritairement dû à l'immigration nette, est ralenti par la crise sanitaire de la COVID-19. Selon le STATEC, les incertitudes sur le marché du travail et les restrictions de déplacement suite au Coronavirus ont fait que moins de personnes se sont installées sur le territoire luxembourgeois. Les émigrations ont également baissé, mais de manière moins prononcée.
- Le 30 mars 2021, le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a informé les résidents de la commune de Bascharage sur les modalités précises d'une [nouvelle structure d'hébergement pour demandeurs de protection internationale \(DPI\)](#). La future structure d'hébergement pour DPI à Bascharage aura une capacité de 66 lits et ouvrira ses portes au cours du mois d'avril 2021. Elle sera gérée par la Croix-Rouge luxembourgeoise et accueillera uniquement des familles. Il s'agit d'une structure dite "temporaire", dans laquelle les DPI séjournent jusqu'à réception d'une réponse à la demande de protection internationale. Cette nouvelle structure sera la 56e structure sous la responsabilité de l'Office national de l'accueil (ONA), prévue à l'hébergement de DPI.
- Le ministère des Affaires étrangères et européennes a publié [une communication au sujet de la prolongation des mesures sanitaires pour les déplacements par voie aérienne à destination du Grand-Duché de Luxembourg](#). Ces mesures sanitaires, applicables depuis le 29 janvier 2021, resteront en vigueur jusqu'au 15 mai inclus. Cependant, à partir du 1er avril 2021, les personnes en déplacement par transport aérien depuis un Etat tiers ne devront plus se soumettre à un test additionnel (test rapide) à l'arrivée à l'aéroport de Luxembourg. Les obligations de test applicables à toutes les personnes souhaitant entrer au Luxembourg par voie aérienne s'ajoutent aux restrictions temporaires déjà en place pour les déplacements non essentiels vers l'Union européenne.
- Dans une [réponse commune la question parlementaire n°3752 du 3 mars 2021](#), Xavier Bettel, Premier Ministre et Ministre d'Etat, et Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur, ont indiqué qu'une étude sur les différentes possibilités d'alléger les conditions de participation des personnes non luxembourgeoises aux élections communales est actuellement en cours.
- Le 31 mars 2021, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a publié une [note sur la vaccination contre la COVID-19 pour demandeurs et bénéficiaires d'une protection internationale](#). La note comprend des informations d'une vingtaine de pays de l'UE+, dont le Luxembourg. Selon cette note, la vaccination des DPI suit, en principe, les priorités générales fixées pour la population des pays de l'UE+ (principalement par groupes d'âge, conditions médicales, etc.) sur la base d'une stratégie fondée sur les risques.

Chiffre de la semaine: 47,2

Au 1er janvier 2021, 634.730 habitants résident au Luxembourg, dont 335.304 personnes de nationalité luxembourgeoise et 299.426 personnes de nationalité étrangère. La part des personnes de nationalité étrangère a continuellement augmenté au cours du temps en passant de 26,3% en 1981 à 47,2% en 2021. Cette part est néanmoins en légère diminution depuis 2018 (47,9%) suite aux impacts des naturalisations.

Source: STATEC-CTIE

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en